

VI.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ET

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1885.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget, pour l'exercice 1885, présenté à l'époque normale comportait, pour les services afférents au Département de l'Intérieur et de l'Instruction publique, une dépense de fr. 27,422,713 »

Le nouveau projet de Budget de ce Département est
réduit à. 22,236,128 »

Les réductions s'élèvent donc à fr. 5,186,585 »

Si l'on fait la comparaison avec les crédits votés pour 1884, on obtient les résultats suivants :

Montant des crédits votés pour 1884 fr. 28,051,891 »

— — — portés au projet de budget révisé. . . 22,236,128 »

Différence en plus en 1884. . . . fr. 5,815,763 »

Il suffira d'expliquer les articles du projet de Budget révisé dont le chiffre est modifié comparativement au projet primitif.

CHAPITRE PREMIER.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service, etc.*

Le crédit est réduit de fr. 416,880 »

à 407,310 »

Soit de . . . fr. 9,570 »

à raison du renvoi des employés auxiliaires temporaires ayant appartenu à l'administration de l'Instruction publique.

ART. 7. — *Musée scolaire de l'État, pour les trois degrés de l'enseignement public, etc.*

Le Musée scolaire de l'État ne sera pas transféré au Champ des manœuvres; il est maintenu rue Ducale et ses frais seront notablement diminués. Il en sera de même de ceux relatifs aux autres musées scolaires et aux petits concours. Par contre l'exposition universelle d'Anvers entraînera une dépense extraordinaire qui empêche de réduire, pour 1885, l'ensemble du chiffre de l'article 7.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 10. — *Suppléments de pensions accordés antérieurement à la promulgation de la loi du 20 septembre 1884, etc.*

Crédit demandé au projet primitif	fr.	5,000	»
— — — amendé		1,434	»
En moins au projet amendé	fr.	3,566	»

L'allocation, comme on le voit, est réduite de 3,566 francs ; l'application de l'arrêté royal du 21 juin 1862. rapporté sans rétroactivité par le règlement du 25 octobre 1876, n'entraîne plus qu'une charge annuelle de 1,434 francs.

ART. 12. — *Restitution d'avances de parts de pension faites au Trésor public par la caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'administration de l'Instruction publique, en conformité de la loi du 30 mars 1865.*

Crédit demandé au projet primitif	fr.	9,000	»
Crédit demandé au projet amendé		8 040	»
En moins au projet amendé	fr.	960	»

La réduction de 960 francs apportée à cet article résulte du décès d'une veuve pensionnée.

ART. 13. — *Secours à d'anciens fonctionnaires, etc.*

Le Département de l'Instruction publique accordait des suppléments de pension aux instituteurs ; le Département de l'Intérieur ne disposait d'aucun crédit pour améliorer la situation des fonctionnaires pensionnés.

Il fallait rétablir l'uniformité entre les deux fractions du nouveau département ; il était naturel de le faire en généralisant la situation existante au Ministère de l'Intérieur. Les pensions doivent être fixées convenablement ; il n'y faut pas apporter des augmentations arbitraires au moyen d'un fonds de secours. Les situations acquises seront néanmoins maintenues.

Le Budget de l'Instruction publique contenait un crédit pour secours aux veuves, orphelins, ascendants et sœurs d'employés décédés ; il ne pouvait être disposé des ressources du Budget de l'Intérieur qu'en faveur des veuves et orphelins. Cette restriction sera généralisée. Comme conséquence, le crédit est réduit de 15,760 francs.

ART. 14. — *Traitement des inspecteurs de l'enseignement du dessin et de la gymnastique ; frais de route et de séjour.*

Crédit demandé au projet primitif	fr.	46,500	»
Crédit demandé au projet amendé		20,000	»
En moins au projet amendé	fr.	26,500	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La réduction de 26,500 francs que subit cet article résulte de la suppression des inspecteurs spéciaux chargés du service de l'hygiène scolaire. L'un d'eux a été mis en disponibilité; l'autre a été attaché au service de l'hygiène en général, sans qu'il faille augmenter le crédit de ce dernier service.

Les inspecteurs de l'enseignement porteront désormais leur attention sur l'hygiène au même titre que sur tout ce qui concerne les écoles.

CHAPITRE III.

FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.

ART. 21. — *Frais de route et de tournées, etc.*

Crédit demandé au projet primitif	fr.	50,000	»
— — amendé		45,000	»
En moins au Budget amendé.		fr.	5,000 »

Le crédit pour frais de route et de tournée peut, sans inconvénients, être réduit de 5,000 francs.

ART. 23. — *Frais des examens de capacité électorale, etc.*

Crédit demandé au projet primitif	fr.	250,000	»
— — amendé		180,000	»
En moins au projet amendé.		fr.	70,000 »

Les frais des examens électoraux peuvent être réduits de 250,000 francs à 180,000 francs; ils restent considérables à raison des deux sessions annuelles et du nombre des jurys, égal à celui des cantons, prescriptions impératives de la loi du 24 août 1883.

CHAPITRE V.

GARDE CIVIQUE.

ART. 29. — *Personnel du magasin central du matériel de la garde-civique.*

Crédit demandé au projet primitif	fr.	4,500	»
— — amendé		3,000	»
En moins au projet amendé		fr.	1,500 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

L'employé chargé de la direction du matériel du magasin central de la garde civique a quitté le Département; l'indemnité de 1,500 francs attachée à cet emploi a pu être ainsi économisée.

CHAPITRE VII.

DÉCORATIONS CIVIQUES ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.

ART. 33. — *Décorations civiques et récompenses pour actes de dévouement, de courage, etc.*

Crédit demandé au projet primitif fr.	20,000 »
— — amendé	15,000 »
En moins au projet amendé fr.	5,000 »

Le crédit de 20,000 francs, porté au projet primitif, n'a figuré qu'aux Budgets de 1870 et de 1884; les autres années, ce crédit ne s'est élevé qu'à 15,000 francs. Le Gouvernement propose de revenir à ce chiffre normal.

CHAPITRE XI.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

ART. 41 — *Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur.*

Crédit demandé au projet primitif fr.	6,000 »
— — amendé	3,000 »
En moins au projet amendé fr.	3,000 »

L'expérience des dernières années a démontré qu'une somme de 3,000 francs suffit pour couvrir les frais du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur.

ART. 42. — *Traitement du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'État.*

Crédit demandé au projet primitif fr.	1,164,570 »
— — amendé	1,154,570 »
En moins au projet amendé fr.	10,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le traitement inscrit au Budget de 1884 pour le personnel des Universités de l'État s'élevait à 1,124,570 francs.

Le premier projet de Budget pour 1885 élevait ce chiffre à 1,164,570 francs.

Un nouvel examen a démontré qu'on peut ne le porter qu'à 1,154,570 francs.

ART. 43. — *Matériel des Universités de l'État et de leurs dépendances y compris les salles de clinique.*

Crédit demandé au projet primitif	fr.	304,265	»
— — amendé		260,000	»
En moins au projet amendé	fr.	44,265	»

La somme affectée au matériel des Universités peut être réduite à 260,000 francs.

Les évaluations primitives n'avaient pas tenu compte de ce qu'un crédit extraordinaire de 65,000 francs, réparti sur cinq exercices, à raison de 13,000 francs par an, devait disparaître au Budget de 1885.

Les crédits pour les bibliothèques universitaires peuvent être réduits; il en est de même des crédits affectés à l'achat d'appareils pour les écoles spéciales annexées à l'Université de Gand, les locaux destinés à recevoir ces collections étant loin d'être terminés. Enfin, les frais d'administration et les sommes réservées pour l'imprévu sont aussi susceptibles de réductions.

ART. 46. — *Indemnités aux professeurs des Universités de l'État, anciens membres des jurys combinés.*

Crédit demandé au projet primitif	fr.	14,970	»
— — amendé		13,500	»
En moins au projet amendé.	fr.	1,470	»

Les indemnités aux professeurs des Universités de l'État qui ont fait partie des jurys combinés ne peuvent que diminuer. Elles se sont élevées en 1883 à 13,500 francs; il importe donc de ne pas porter au Budget de 1885 une somme supérieure

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 47. — *Commission d'entérinement. — Frais de route et de séjour et indemnités de séances aux membres, etc.*

Crédit demandé au projet primitif	fr.	17,000	»
— — — amendé		13,000	»
En moins au projet amendé. . . .	fr.	4,000	»

La commission d'entérinement peut tenir ses séances, comme le font les conseils de perfectionnement, le conseil supérieur d'hygiène, etc., dans une des salles du Ministère de l'Intérieur. La maison que cette commission occupe a été mise en location; en attendant, les dépenses peuvent être réduites de 4,000 francs par la suppression du personnel attaché à la commission.

ART. 48. — *Concours de l'enseignement supérieur; frais de ce concours, etc.*

Crédit demandé au projet primitif	fr.	10,000	»
— — — amendé		6,000	»
En moins au projet amendé. . . .	fr.	4,000	»

Les faits constatés pendant les dernières années ont démontré qu'une somme de 6,000 francs est suffisante pour les concours de l'enseignement supérieur.

ART. 49. — *Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel enseignant, etc.*

Crédit demandé au projet primitif	fr.	27,000	»
— — — amendé		14,000	»
En moins au projet amendé. . . .	fr.	13,000	»

Le chiffre inscrit au Budget pour encourager la publication des travaux du personnel enseignant des Universités de l'État est ramené à ce qu'il était en 1878 et 1879.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE XII.

ENSEIGNEMENT MOYEN.

ART. 50. — *Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. — Traitement du secrétaire, etc.*

Crédit demandé au projet primitif	fr.	8,000	»
— — — amendé		6,000	»
En moins au projet amendé.	fr.	2,000	»

Les dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen peuvent être ramenées de 8,000 à 6,000 francs.

ART. 51. — *Inspection des établissements d'instruction moyenne, etc.*

Crédit demandé au projet primitif	fr.	50,250	»
— — — amendé		41,250	»
En moins au projet amendé.	fr.	9,000	»

La nomination d'un inspecteur général de l'enseignement moyen n'est pas urgente; en attendant, le crédit relatif à l'inspection peut être réduit de 9,000 francs.

ART. 52. — *Écoles normales de l'enseignement moyen. — Personnel.*

Crédit demandé au projet primitif	fr.	195,515	»
— — — amendé		170,515	»
En moins au projet amendé.	fr.	25,000	»

Le projet de Budget primitif comprenait les crédits nécessaires à la réorganisation complète de l'enseignement normal moyen, conformément aux arrêtés du 5 mars 1884; cette réorganisation ne pouvant être que successive il n'y a pas lieu de demander dès à présent l'intégralité de ces crédits.

ART. 53. — *Écoles normales de l'enseignement moyen. — Matériel.*

Crédit demandé au projet primitif	fr.	152,880	»
— — — amendé		119,780	»
En moins au projet amendé.	fr.	15,100	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La suppression de certains établissements d'instruction moyenne de l'État et la renonciation à certaines créations projetées ont permis de réduire le nombre des admissions aux écoles et sections normales moyennes. Il en résulte une réduction de 13,100 francs sur le chiffre primitivement proposé.

ART. 56. — *Athénées royaux (loi du 1^{er} juin 1850); personnel, traitement, etc.*

Crédit demandé au projet primitif	fr. 3,557,225 »
— — amendé	3,158,699 »
En moins au projet amendé.	fr. 398,526 »

Les mêmes motifs permettent de réduire de 3,557,225 francs à 3,158,699 francs le crédit relatif aux athénées et aux écoles moyennes.

Les répétitions organisées depuis 1881 aux frais de l'État peuvent être supprimées; elles ne sont plus nécessaires depuis que le Département de la Guerre a divisé les examens d'entrée à l'école militaire en épreuve littéraire et en épreuve scientifique. Les parents qui tiendront à procurer des répétitions à leurs enfants en supporteront les frais.

ART. 57. — *Athénées ou collèges royaux. — Sections industrielles, etc.*

Crédit demandé au projet primitif	fr. 7,500 »
— — amendé	4,000 »
En moins au projet amendé.	fr. 3,500 »

Le chiffre est réduit de 7,500 francs à 4,000 francs et réservé exclusivement aux élèves de l'institut de commerce d'Anvers sortis des athénées. La partie du crédit accordée précédemment, en bourses, aux élèves de la section professionnelle des athénées est supprimée; c'était une exception indûment apportée depuis peu à la règle d'après laquelle les élèves des athénées ne peuvent obtenir des bourses, mais seulement l'admission gratuite.

ART. 58. — *Écoles moyennes. — Bourses.*

Crédit demandé au projet primitif	fr. 39,600 »
— — amendé	33,300 »
En moins au projet amendé.	fr. 6,300 »

Le crédit destiné à accorder des bourses aux élèves des écoles moyennes, au lieu d'être de 3,000 francs supérieur à celui du Budget de 1884, comme le proposait le projet primitif, sera de 3,000 francs inférieur. Les motifs sont les mêmes que ceux des réductions apportées aux articles 53 et 56.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 59. — *Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1^{er} et du 2^e degré pour garçons, etc.*

Crédit demandé au projet primitif	fr.	103,000	»
— — amendé		154,371	»
En plus au projet amendé.	fr.	51,371	»

La transformation des anciens athénées d'Ypres, Bouillon, Virton et Dinant, en collèges communaux, a pour conséquence de porter à 154,371 francs les subsides aux établissements communaux d'instruction moyenne, subsides qui ne figuraient que pour 103,000 francs au premier projet de Budget.

ART. 61. — *Concours général entre les établissements d'instruction moyenne, etc.*

Crédit demandé au projet primitif	fr.	39,000	»
— — amendé		30,000	»
En moins au projet amendé.	fr.	9,000	»

Les raisons qui entraînent la réduction des crédits portés aux articles 53, 56 et 58 justifient la réduction de 9,000 francs proposée pour les frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne.

ART. 63. — *Traitements de disponibilité accordés à des professeurs de l'enseignement moyen.*

Crédit demandé au projet primitif	fr.	78,000	»
— — amendé		63,000	»
En moins au projet amendé	fr.	15,000	»

Les prévisions des Budgets précédents, en ce qui concerne les traitements de disponibilité, n'ont pas été atteintes; les faits constatés justifient une réduction de 15,000 francs.

ART. 63. — *Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne, etc.*

Crédit demandé au projet primitif	fr.	5,000	»
— — amendé		2,000	»
En moins au projet amendé.	fr.	3,000	»

La bibliothèque de philologie et d'histoire est à peu près complètement organisée; le crédit peut, sans inconvénient, être réduit à 2,000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE XIII.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

ART. 66. — *Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des éconômats des écoles normales, etc.*

Crédit demandé au projet primitif	fr.	436,750	»
— — — — — amendé		400,000	»
En moins au projet amendé	fr.	36,750	»

Un seul inspecteur des écoles normales est maintenu ; il est suppléé, en cas de besoin, par les inspecteurs principaux de l'enseignement primaire. Les traitements de ces inspecteurs et des inspecteurs cantonaux ont été réduits par un arrêté royal du 21 septembre 1884 ; de là une réduction proposée de 36,750 francs.

ART. 67. — *Frais de voyage de l'inspecteur et du vérificateur des éconômats des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite des écoles, etc.*

Crédit demandé au projet primitif	fr.	200,000	»
— — — — — amendé		164,800	»
En moins au projet amendé	fr.	35,200	»

Le même arrêté du 21 septembre 1884 a fixé un maximum d'indemnités casuelles accordées aux inspecteurs, pour visites d'écoles et autres services. Il en résulte que ces dépenses, pour lesquelles un chiffre de 200,000 francs était inscrit au Budget primitif, ne peuvent dépasser 164,800 francs.

ART. 68. — *Traitements du personnel des établissements normaux de l'État. Traitements de disponibilité, etc.*

Crédit demandé au projet primitif	fr.	1,061,500	»
— — — — — amendé		908,230	»
En moins au projet amendé	fr.	153,270	»

Le traitement du personnel des établissements normaux primaires de l'État était évalué, au Budget primitif, à 1,061,500 francs ; la suppression de neuf écoles et sections normales procure, de ce seul chef, une économie immédiate de 153,270 francs. Cette économie sera augmentée de 217,630 francs le jour où le personnel mis en disponibilité aura été pourvu d'autres emplois.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 69. — *Frais des divers jurys de l'enseignement primaire.*

Crédit demandé au projet primitif	fr.	60,800	»
— — amendé		20,000	»
En moins au projet amendé	fr.	40,800	»

Il entre dans les intentions du Gouvernement de faire subir l'examen d'instituteur devant le personnel de l'école normale, officielle ou inspectée, sous le contrôle d'un commissaire du Gouvernement. Ce système, imité de la loi du 20 mai 1876, permet de n'indemniser que le commissaire du Gouvernement. Il en résulte que le crédit destiné à solder les frais d'examen peut être notablement réduit.

ART. 70 — *Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; frais de déplacement des membres, etc.*

Crédit demandé au projet primitif	fr.	10,000	»
— — amendé		7,000	»
En moins au projet amendé	fr.	3,000	»

Le nombre des membres du conseil de perfectionnement sera réduit; la dépense qu'il occasionne doit subir une réduction analogue.

ART. 71. — *Frais d'impression, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'enseignement primaire.*

Crédit demandé au projet primitif	fr.	23,000	»
— — amendé		6,000	»
En moins au projet amendé	fr.	17,000	»

La suppression des comités scolaires et la simplification de l'administration de l'instruction primaire permettent de réduire à 6,000 francs le crédit de 23,000 francs précédemment demandé.

ART. 72. — *Amélioration et location de locaux et matériel des écoles et sections normales de l'État.*

Crédit demandé au projet primitif	fr.	225,000	»
— — amendé		151,381	»
En moins au projet amendé	fr.	73,619	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La diminution du nombre des écoles normales de l'État justifie une réduction de 73,619 francs sur le crédit précédemment demandé pour amélioration, location de locaux et matériel des écoles normales de l'État.

ART. 73. — *Bourses aux élèves des écoles normales et des sections normales de l'État et des écoles normales agréées.*

Crédit demandé au projet primitif	fr.	591,900	»
— — amendé		400,000	»
En moins au projet amendé	fr.	191,900	»

Les bourses ont toujours été censées réservées aux élèves appartenant à des familles dans une situation gênée; en fait, elles étaient, depuis quelques années, accordées à tous les normalistes. A peine pourrait-on citer quelques rares exceptions, provenant du refus des intéressés.

A l'avenir, les bourses seront exclusivement réservées aux élèves des familles peu aisées; il en sera de même pour les élèves des écoles normales inspectées.

Dans ces conditions, le crédit affecté aux bourses peut être réduit à 400,000 francs, ce qui, à raison de 200 francs par bourse, suppose 2,000 boursiers.

ART. 74. — *Frais des conférences des instituteurs, etc.*

Crédit demandé au projet primitif	fr.	20,000	»
— — amendé		145,000	»
En plus au projet amendé.	fr.	125,000	»

L'augmentation proposée de 125,000 francs résulte de ce que la loi du 20 septembre 1884 met à la charge de l'État les frais des conférences d'instituteurs supportées jusqu'ici par les provinces.

Par contre, la suppression des anciens articles 53, 54 et 55 entraîne une réduction de 71,000 francs.

ART. 75. — *Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'écoles, etc.*

Crédit demandé au projet primitif	fr.	150,000	»
— — amendé		100,000	»
En moins au projet amendé	fr.	50,000	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le crédit pour amélioration de maisons d'école est réduit de 150,000 francs à 100,000 francs.

En dehors des ressources du Budget extraordinaire, il n'y a lieu de réserver pour cet objet qu'une somme minime.

ART. 76. — Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées, etc.

Crédit demandé au projet primitif	fr.	11,858,400	»
— — — — — amendé		7,900,000	»
En moins au projet amendé		3,958,400	»

L'allocation pour le service ordinaire de l'instruction primaire est fixée à six millions trois cent vingt-cinq mille francs; celle qui est destinée aux écoles gardiennes et d'adultes à un million de francs. Ces chiffres sont conformes aux précédentes déclarations du Gouvernement. Une somme de 475,000 francs est portée en prévision des $\frac{1}{4}$ à supporter par l'État dans les traitements d'attente des instituteurs mis en disponibilité par suppression d'emploi; enfin, une somme de 100,000 francs est réservée pour solder le déficit des écoles d'application annexées aux écoles et sections normales de l'État. Les communes ont désormais à remplacer à leurs frais leurs instituteurs malades; l'État n'a plus à intervenir dans cette dépense.

ART. 78. — Publications intéressant l'enseignement primaire; acquisitions d'ouvrages pour les bibliothèques; frais des musées scolaires; missions dans l'intérêt de l'enseignement primaire, etc.

Crédit demandé au projet primitif	fr.	85,000	»
— — — — — amendé		55,000	»
En moins au projet amendé	fr.	30,000	»

Le crédit demandé pour les acquisitions destinées aux bibliothèques et musées scolaires, les missions, etc., peut sans inconvénient être réduit de 30,000 francs.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,**ROI DES BELGES.***A tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

En remplacement des tableaux V et VI annexés à Notre arrêté du 28 février 1884 et des §§ VI et VII de l'article 1^{er} de cet arrêté, Notre Ministre des Finances présentera en Notre nom, à la Chambre des Représentants, le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction Publique est fixé, pour l'exercice 1885, à la somme de vingt-deux millions deux cent trente-six mille cent vingt-huit francs (22,236,128 francs) conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 8 novembre 1884.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre

de l'Intérieur et de l'Instruction publique,

THONISSEN.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

(118)

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1885.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	
2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine; frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale . .	407,310 »	
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses; frais du Bulletin du Ministère.	60,500 »	
4	Bibliothèque du Département, achat de livres abonnements et souscriptions, frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure, confection du catalogue, matériel de la bibliothèque.	5,000 »	
5	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés.	18,578 »	
6	Frais de route et de séjour; missions.	6,800 »	
7	Musée scolaire de l'État pour les trois degrés de l'enseignement public : personnel et matériel, solde de dépenses à faire pour d'autres musées scolaires et en vue des petits concours; exposition universelle d'Anvers	54,000 »	1,018,145 »
8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement à des fonctionnaires et employés; premier terme des pensions des professeurs et instituteurs communaux	38,800 »	
9	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876); intervention de l'État, des provinces et des communes dans le paiement des pensions à accorder éventuellement à des veuves, enfants ou orphelins de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884).	281,268 »	
10	Suppléments de pensions accordés antérieurement à la promulgation de la loi du 30 septembre 1884 et restant dus au 1 ^{er} janvier 1885, à des instituteurs, par application de l'arrêté royal du 21 juin 1862.	1,434 »	
11	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	55,000 »	
12	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public par la Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'administration de l'Instruction publique, en conformité de la loi du 30 mars 1865	8,010 »	
A REPORTER. . . . fr.		»	1,018,145 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1885.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	RAPPORT. . . . fr.		1,018,145 .
13	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés et instituteurs primaires, à des veuves et à des enfants d'employés ou instituteurs primaires, qui, n'ayant pas droit à la pension, ont des titres à un secours, à raison de leur position malheureuse. (Les personnes qui recevaient un secours antérieurement à l'année 1883, quoique jouissant d'une pension, pourront, par mesure transitoire, continuer à recevoir le secours, s'il est établi qu'elles se trouvent dans une position nécessitante).	60,415 .	
14	Traitements des inspecteurs de l'enseignement du dessin et de la gymnastique; frais de route et de séjour	20,000 .	
	CHAPITRE II.		
	STATISTIQUE GÉNÉRALE.		
15	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique; indemnité du secrétaire et du bibliothécaire; indemnité au commissaire du Gouvernement pour les travaux de statistique générale et internationale	9,000 .	
16	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales; vérification des registres de population; frais de déplacement; frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale et de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales; tables alphabétiques des anciens registres paroissiaux	81,000 .	90,000 .
	CHAPITRE III.		
	FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.		
17	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces	428,800 .	
18	Traitements des employés, gens de service et gens de peine :		
	Province d'Anvers	104,752 .	
	— de Brabant	158,815 .	
	— de la Flandre occidentale	131,965 .	
	— de la Flandre orientale	156,911 .	
	— de Hainaut	125,730 .	
	— de Liège	117,752 .	
	— de Limbourg	78,185 .	
	— de Luxembourg	73,757 .	
	— de Namur	101,824 .	
	A REPORTER. . . . fr.		1,109,145 .

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1885.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . fr.	"	1,108,145 »
	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues :		
	Province d'Anvers. 27,000 »		
	— de Brabant. 27,000 »		
	— de la Flandre occidentale 27,000 »		
	— de la Flandre orientale 27,000 »		
	— de Hainaut. 27,000 »	231,900 »	
19	— de Liège 31,500 »		
	— de Limbourg 20,700 »		
	— de Luxembourg 20,700 »		
	— de Namur 24,000 »		
	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés :		
	Traitements des commissaires 216,500 »		2,389,769 »
20	Frais de bureau 44,400 »		
	Traitements des employés 190,500 »	465,400 »	
	Frais et travaux extraordinaires pour la révision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1885 12,000 »		
21	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume	45,000 »	
22	Révision des listes électorales; exécution des articles 66, 92, 100 et 146 des lois électo- rales coordonnées. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administra- tion des affaires provinciales et communales	15,000 »	
23	Frais des examens de capacité électorale. — Indemnités pour le service des jurys de première instance et d'appel — Matériel et frais d'impressions. — Ecritures extraor- dinaires et dépenses diverses.	180,000 »	
24	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif)	6,000 »	
	A REPORTER. . . fr.	"	3,497,914 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1885.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	»	3,497,914 »
	CHAPITRE IV.		
	MILICE.		
25	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux Gouverneurs et membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision, aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. Vacations des médecins et chirurgiens . . .	114,000 »	144,000 »
26	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution de la loi du 3 juin 1870, modifiée par celle du 18 septembre 1875. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Frais de recours en cassation. Rédaction, mise en ordre et publication du recueil des décisions et arrêts en matière de milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Traductions. Dépenses diverses	30,000 »	
	CHAPITRE V.		
	GARDE CIVIQUE.		
27	Inspection générale : traitements ou indemnités. Frais de route et de séjour; frais de bureau, entretien, éclairage et chauffage des locaux; frais divers. Commandants supérieurs; indemnités pour frais de bureau. Frais de rédaction et de publication des décisions et arrêts en matière de garde civique.	27,000 »	45,000 »
28	Magasin central d'armement et d'équipement; frais de route et de séjour, entretien des locaux. Achat, numérotage, entretien et réparation d'armes et d'objets d'équipement; frais divers. Achat et reliure d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. Impression et calligraphie des états de signalement et des brevets pour officiers . .	18,000 »	
29	Personnel du magasin central du matériel de la garde civique	3,000 »	
	CHAPITRE VI.		
	FÊTES NATIONALES.		
30	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination.	34,000 »	103,200 »
31	Tir national : prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie; frais d'organisation des grands concours annuels; dépenses diverses. Subsidés pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées, prix de tir . . .	64,000 »	
32	Personnel permanent du tir	5,200 »	
	A REPORTER. . . . fr.	»	3,790,114 »

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1885.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	»	3,790,114 »
	CHAPITRE VII.		
	DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.		
33	Décoration civique ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes, frais de distribution, etc. . .	15,000 »	15,000 »
	CHAPITRE VIII.		
	LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.		
34	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer; des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés	200,000 »	
	La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 fr., sera affectée :		
	1 ^{re} A desservir de nouvelles pensions;		
	2 ^o A augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer et des blessés de septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre maximum de 1,300 francs;		500,000 »
	3 ^o A augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, jusqu'au chiffre maximum de 400 francs.		
35	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et de leurs familles	100,000 »	
	CHAPITRE IX.		
	VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.		
36	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables. Encouragement pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique. Frais de confection des tableaux descriptifs des cours d'eau (exécution du chapitre 1 ^{er} de la loi du 7 mai 1877)	2,000,000 »	
37	Inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; traitements de disponibilité. Indemnités aux commissaires voyers. Frais de route et de séjour. . .	78,000 »	2,078,000 »
38	Frais de bureau et matériel de l'inspection	4,000 »	
	A REPORTER. fr.	»	6,187,114 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1885.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	,	6,187,114 »
	CHAPITRE X.		
	SERVICE DE SANTÉ.		
39	Inspection du service de santé, des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation; personnel. Frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection. Frais des commissions médicales provinciales. Service sanitaire des ports de mer et des côtes. Subsidés et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccino-gène central. Subsidés aux sages-femmes pendant et après leurs études : 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes. Frais des conférences pour les élèves droguistes. Subside à la Société royale de médecine publique. Publications relatives aux sciences médicales; subsidés, souscriptions et achat de livres. Impressions et dépenses diverses. Conseil supérieur d'hygiène publique; indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour. Frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil. Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène	200,000 »	235,500 »
40	Académie royale de médecine.	35,500 »	
	CHAPITRE XI.		
	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.		
41	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur	3,000 »	1,630,570 »
42	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'État	1,134,570 »	
43	Matériel des Universités de l'État et de leurs dépendances, y compris les salles de clinique.	260,000 »	
44	Bourses universitaires et bourses de voyage; frais de concours pour la collation de ces bourses	90,000 »	
45	Jury central; frais de voyage et indemnités de vacation des membres du jury. Salaire des huissiers; matériel du jury.	66,500 »	
46	Indemnités aux professeurs des Universités de l'État anciens membres des jurys combinés.	15,500 »	
47	Commission d'entérinement. Frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la commission. Traitements et indemnités des employés et agents de la commission	15,000 »	
48	Concours de l'enseignement supérieur; frais de ce concours; impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les Universités	6,000 »	
49	Subsidés pour encourager la publication des travaux des membres du personnel enseignant des Universités de l'État et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions	14,000 »	
	A REPORTER. fr.	»	8,041,184 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1885.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	•	8,041,184 •
	CHAPITRE XII.		
	ENSEIGNEMENT MOYEN.		
50	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Traitement du secrétaire. Frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par le dit conseil	6,000 •	
51	Inspection des établissements d'instruction moyenne: personnel, traitements et indemnités. Frais de voyage; missions; rémunérations; frais de bureau	41,250 •	
52	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités à Liège; personnel; traitements ou indemnités. Section normale spéciale des langues modernes, à Liège; personnel; traitements ou indemnités. Section normale des sciences et cours normaux flamands à Gand; personnel; traitements ou indemnités. Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons à Nivelles et à Bruges; personnel; traitements ou indemnités. Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles à Bruxelles et à Liège; personnel, traitements ou indemnités. Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré; personnel administratif et enseignant; augmentations de traitement conformément à la loi du 2 juillet 1875	170,513 •	
53	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités à Liège. Inspection; frais de route et de séjour; matériel. Section normale spéciale des langues modernes à Liège; matériel. École normale des sciences et cours normaux flamands à Gand; matériel. Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons à Nivelles et à Bruges; matériel. Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles; matériel. Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré. Bourses d'étude; subsides aux élèves les plus distingués de l'enseignement normal du 1 ^{er} degré, ayant terminé leurs études, pour les aider à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers.	119,780 •	
54	Jurys d'examen de l'enseignement moyen. Frais de voyage de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce	60,200 •	
55	Jury d'examen de l'enseignement moyen; matériel.	1,500 •	
			3,890,235 •
56	Athénées royaux (loi du 1 ^{er} juin 1850); personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850). Personnel, traitements, indemnités, subsides. Écoles moyennes (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, subsides. Complément de traitement à des professeurs d'athénées attachés provisoirement à certains collèges communaux	3,158,699 •	
	A REPORTER. fr.	•	11,931,417 •

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1885.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	Report. . . . fr.	•	11,951,417 •
57	Athénées ou collèges royaux Sections industrielles ou commerciales. Fréquentation des cours de l'institut supérieur de commerce à Anvers	4,000 •	
58	Écoles moyennes. — Bourses.	33,500 •	
59	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du premier et du second degré pour garçons. Subsidés aux provinces et aux communes	154,371 •	
60	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. Subsidés	25,000 •	
61	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne. Dépenses et frais divers	30,000 •	
62	Professeurs de l'enseignement moyen du premier et du second degré sans emploi. Indemnités	3,120 •	
63	Traitements de disponibilité accordés à des professeurs de l'enseignement moyen . . .	63,000 •	
64	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités	17,500 •	
65	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850. Acquisitions; reliures et autres dépenses	2,000 •	
CHAPITRE XIII.			
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.			
66	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économes des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. Traitements de disponibilité	400,000 •	
67	Frais de voyage de l'inspecteur et du vérificateur des économes des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services: 1 ^o aux inspecteurs principaux; 2 ^o aux inspecteurs cantonaux; 3 ^o aux inspectrices déléguées.	164,800 •	
68	Traitement du personnel des établissements normaux de l'État. Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État; dépenses imprévues	908,250 •	
	A REPORTER. . . . fr.	•	11,951,417 •

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1885.

Articles	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.		11,931,417 .
69	Frais des divers jurys de l'enseignement primaire	20,000 »	10,297,411 .
70	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; frais de déplacement des membres; indemnité du secrétaire et du secrétaire-adjoint; impressions et dépenses diverses	7,000 »	
71	Frais d'impressions, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire	6,000 »	
72	Amélioration et location de locaux et matériel des écoles et sections normales de l'État	151,581 »	
73	Bourses aux élèves des écoles normales et des sections normales de l'État et des écoles normales agréées	400,000 »	
74	Frais des conférences des instituteurs. Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs.	145,000 »	
75	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans types.	100,000 »	
76	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes. Subsidés aux chefs des établissements normaux pour couvrir le déficit du budget de l'école d'application. Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux. Service annuel ordinaire des écoles gardiennes. Service annuel ordinaire des cours d'adultes	7,900,000 »	
77	Frais des concours entre les élèves des écoles primaires. Frais de concours entre les élèves des écoles d'adultes; récompense aux élèves qui se distinguent dans ces concours	40,000 »	55,000 »
78	Publications intéressant l'enseignement primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. Missions dans l'intérêt de l'enseignement primaire.	85,000 »	
CHAPITRE XIV.			
PHARMACOPÉE OFFICIELLE.			
79	Frais relatifs au travail de la revision de la pharmacopée officielle	1,500 »	1,500 .
	A REPORTER fr.	»	22,230,128 .

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1885.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	Report. . . . fr.	•	22,250,128
	CHAPITRE XV.		
	DÉPENSES IMPRÉVUES.		
80	Dépenses imprévues non libellées au Budget	6,000	6,000
	TOTAL POUR LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. . . fr.		22,256,128

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 8 novembre 1884.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Intérieur et de
l'Instruction publique,*

THONISSEN.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ET

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

pour l'exercice 1885.

BUDGET DE L'EXERCICE 1883.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	»	Traitement du Ministre
2	a.	— des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine. 599,310 »
	b.	Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'admini- stration générale 8,000 »
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 53,500 »
	b.	Frais du <i>Bulletin du Ministère</i> 5,000 »
4	»	Bibliothèque du Département. — Achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impres- sion, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque
5	»	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et employés.
6	»	Frais de route et de séjour; missions
7	»	Musée scolaire de l'État, pour les trois degrés de l'enseignement public. — Personnel et matériel; solde de dépenses à faire pour d'autres Musées scolaires et en vue des petits con- cours; exposition universelle d'Anvers
8	a.	Premier terme des pensions à accorder éventuellement à des fonctionnaires et employés 18,800 »
	b.	Premier terme des pensions des professeurs et instituteurs communaux 20,000 »
9	a.	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs commu- naux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876) 246,268 »
	b.	Intervention de l'État des provinces et des communes dans le paiement des pensions à accorder éventuellement à des veuves, enfants ou orphelins des professeurs et instituteurs pour les années de participation aux caisses de prévoyance suppri- mées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884) 35,000 »
10	»	Suppléments de pensions accordés antérieurement à la promulgation de la loi du 20 septembre 1884 et restant dus au 1 ^{er} janvier 1885, à des instituteurs, par application de l'arrêté royal du 21 juin 1862
11	»	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux
12	»	Restitution d'avances de parts de pensions faites au Trésor public, par la Caisse des veuves et orphelins, des professeurs, fonctionnaires et employés de l'administration de l'Instruction publique, en conformité de la loi du 30 mars 1863
13	»	Secours à d'anciens fonctionnaires, et employés et instituteurs primaires; à des veuves et à des enfants d'employés ou instituteurs primaires qui, n'ayant pas droit à la pension, ont des titres à un secours, à raison de leur position malheureuse. (Les personnes qui recevaient un secours antérieurement à l'année 1883, quoique jouissant d'une pension, pourront, par mesure transi- toire, continuer à recevoir le secours s'il est établi qu'elles se trouvent dans une position nécessiteuse.)
		A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS proposés primitivement POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
21,000	21,000	»	»	21,000	
407,310	416,880	»	9,570	416,880	
60,500	60,500	»	»	60,500	
5,000	5,000	»	»	5,000	
18,578	18,578	»	»	18,600	
6,800	6,800	»	»	6,800	
54,000	54,000	»	»	54,000	
38,800	38,800	»	»	38,800	
281,268	281,268	»	»	281,268	
1,434	5,000	»	3,566	5,000	
53,000	55,000	»	»	53,000	
8,040	9,000	»	960	9,000	
60,415	76,175	»	15,760	76,175	
998,145	1,028,001	»	29,856	1,028,023	

BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
14	a.	Traitements des inspecteurs de l'enseignement du dessin et de la gymnastique. 14,000
	b.	Frais de route et de séjour 6,500
»	»	Pensions des professeurs et instituteurs communaux accordées depuis le 1 ^{er} janvier 1877 (<i>pour mém.</i>)
»	»	Récompenses et distinctions honorifiques aux instituteurs et anciens instituteurs; confection de diplômes; travaux d'écritures (<i>pour mémoire</i>).
		TOTAL DU CHAPITRE I. fr.
		CHAPITRE II.
		STATISTIQUE GÉNÉRALE.
15	»	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique et indemnité du secrétaire et du bibliothécaire. — Indemnité au commissaire du Gouvernement pour les travaux de statistique générale et internationale.
	a.	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales. — Vérification des registres de population. Frais de déplacement 12,000
16	b.	Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales. 19,000
	»	Recensement général de la population en 1880 (<i>pour mémoire</i>). »
	»	Exposé de la situation du royaume (<i>pour mémoire</i>) »
	c.	Tables alphabétiques des anciens registres paroissiaux 50,000
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
		CHAPITRE III.
		FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.
17	»	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces
		Traitements des employés, gens de service et gens de peine :
	a.	Province d'Anvers. 104,752
	b.	— de Brabant. 138,813
	c.	— de la Flandre occidentale 131,965
	d.	— de la Flandre orientale. 136,911
18	e.	— de Hainaut 125,730
	f.	— de Liège 117,752
	g.	— de Limbourg 78,185
	h.	— de Luxembourg 73,737
	i.	— de Namur. 101,824
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS proposés primitivement POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
998,145 »	1,028,001 »	»	29,856 »	1,028,023 »	
20,000 »	46,500 »	»	26,500 »	46,500 »	
»	»	»	»	606,000 »	
»	»	»	»	2,000 »	
1,018,145 »	1,074,501 »	»	56,356 »	1,682,523 »	
DIMINUTION . . fr.		56,356 »			
9,000 »					
81,000 »	90,000 »	»	»	163,690 »	
90,000 »	90,000 »	»	»	163,690 »	
DIFFÉRENCE . . fr.		»			
438,800 »	438,800 »	»	»	438,800 »	
1,009,669 »	1,009,669 »	»	»	1,014,669 »	
1,448,469 »	1,448,469 »	»	»	1,450,469 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
		Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues :
19	a.	Province d'Anvers 27,000 »
	b.	— de Brabant 27,000 »
	c.	— de la Flandre occidentale 27,000 »
	d.	— de la Flandre orientale 27,000 »
	e.	— de Hainaut 27,000 »
	f.	— de Liège 31,500 »
	g.	— de Limbourg 20,700 »
	h.	— de Luxembourg 20,700 »
	i.	— de Namur 24,000 »
		Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement. — Traitements des employés :
20	a.	Traitements des commissaires. 216,500 »
	b.	Frais de bureau 44,400 »
	c.	Traitements des employés 190,500 »
	d.	Frais et travaux extraordinaires pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1885 12,000 »
21	a.	Frais de route et de tournées 45,900 »
	b.	Missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume 6,100 »
22		Revision des listes électorales; exécution des articles 66, 92, 100 et 146 des lois électorales coordonnées. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales.
23		Frais des examens de capacité électorale. — Indemnités pour le service des jurys de première instance et d'appel. — Matériel et frais d'impression. — Écritures extraordinaires et dépenses diverses
24		Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif)
		Frais d'écritures et d'impressions relatives aux avances de fonds à faire aux provinces et aux communes pour la construction et l'ameublement de maisons d'école (pour mémoire).
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
		CHAPITRE IV.
		MILICE.
25		Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux Gouverneurs et membres des députations permanentes, appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision, aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. — Vacations des médecins et chirurgiens
26		Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution de la loi du 3 juin 1870, modifiée par celle du 18 septembre 1875. — Matériel indispensable aux opérations de la milice. — Frais de recours en cassation. — Rédaction, mise en ordre et publication du recueil des décisions et arrêts en matière de milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Traductions. Dépenses diverses.
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS proposés primitivement POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
1,448,469	1,448,469	»	»	1,450,469	
251,900	251,900	»	»	251,900	
465,400	465,400	»	»	475,400	
45,000	50,000	»	5,000	50,000	
15,000	15,000	»	»	20,000	
180,000	250,000	»	70,000	280,000	
6,000	6,000	»	»	65,000	
»	»	»	»	1,800	
2,589,769	2,464,769	»	75,000	2,574,569	
DIMINUTION. . . fr.		75,000			
114,000	114,000	»	»	114,000	
50,000	50,000	»	»	50,000	
144,000	144,000	»	»	144,000	
DIFFÉRENCE. . . fr.		»			

BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
GARDE CIVIQUE.		
27	a.	Inspection générale; traitements ou indemnités 17,5
	b.	Frais de route et de séjour; frais de bureau, entretien, éclairage et chauffage des locaux; frais divers. — Commandants supérieurs: indemnités pour frais de bureau. — Frais de rédaction et de publication des décisions et arrêts en matière de garde civique 9,5
28	»	Magasin central d'armement et d'équipement; frais de route et de séjour, entretien des locaux — Achat, numérotage, entretien et réparations d'armes et d'objets d'équipement; frais divers — Achat et reliure d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. — Impression calligraphie des états de signalement et des brevets pour officiers
29	»	Personnel du magasin central du matériel de la garde civique
TOTAL DU CHAPITRE V.		
CHAPITRE VI.		
FÊTES NATIONALES.		
30	»	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination
31	a.	Tir national: prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, frais d'organisation des grands concours annuels; dépenses diverses fr. 44,000
	b.	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées, prix de tir 20,000
32	»	Personnel permanent du tir
TOTAL DU CHAPITRE VI		
CHAPITRE VII.		
DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.		
33	»	Décoration civique et récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'héroïsme; impression et calligraphie des diplômes; frais de distribution, etc.
TOTAL DU CHAPITRE VII.		
CHAPITRE VIII.		
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.		
34	»	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer; des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés
La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi le crédit de 200,000 francs, sera affectée: 1 ^{re} à desservir de nouvelles pensions; 2 ^e à augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer et des blessés de septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre maximum de 1,200 francs; 3 ^e à augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, jusqu'au chiffre maximum de 400 francs.		
35	»	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et de leurs familles
TOTAL DU CHAPITRE VIII.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS proposés primitivement POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
27,000 »	27,000 »	»	»	27,000 »	
15,000 »	15,000 »	»	»	15,000 »	
5,000 »	4,500 »	»	1,500 »	4,500 »	
45,000 »	46,500 »	»	1,500 »	46,500 »	
DIMINUTION. . . fr.		1,500 »			
34,000 »	34,000 »	»	»	34,000 »	
64,000 »	64,000 »	»	»	64,000 »	
5,200 »	5,200 »	»	»	5,200 »	
103,200 »	103,200 »	»	»	103,200 »	
DIFFÉRENCE. . . fr.		»			
15,000 »	20,000 »	»	5,000 »	20,000 »	
15,000 »	20,000 »	»	5,000 »	20,000 »	
DIFFÉRENCE. . . fr.		5,000 »			
200,000 »	200,000 »	»	»	200,000 »	
100,000 »	100,000 »	»	»	100,000 »	
500,000 »	500,000 »	»	»	500,000 »	
DIFFÉRENCE. . . fr.		»			

BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IX.		
VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.		
36	a.	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables. fr. 1,832,000
	b.	Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique. 150,000
	c.	Frais de confection des tableaux descriptifs des cours d'eau (exécution du chapitre I ^{er} de la loi du 7 mai 1877) 18,000
37	a.	Inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture, traitements de disponibilité. 53,000
	b.	Indemnités aux commissaires-voyers 53,000
	c.	Frais de route et de séjour. 12,000
38	d.	Frais de bureau et matériel de l'inspection.
TOTAL DU CHAPITRE IX		
CHAPITRE X.		
SERVICE DE SANTÉ.		
	a.	Inspection du service de santé, des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation; personnel 12,000
	b.	Frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection. 5,000
	c.	Frais des commissions médicales provinciales 90,000
	d.	Service sanitaire des ports de mer et des côtes. 10,000
	e.	Subsides et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccino-gène central 30,000
39	f.	Subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études : 1 ^o pour les aider à s'établir; 2 ^o pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes 10,000
	g.	Frais des conférences pour les élèves droguistes 2,000
	h.	Subside à la Société royale de médecine publique. 12,000
	i.	Publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achats de livres 8,000
	j.	Impressions et dépenses diverses 4,000
	k.	Conseil supérieur d'hygiène publique; indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour 9,000
	l.	Frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil. 3,000
	m.	Frais de participation aux Expositions et aux Congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. 5,000
40	n.	Académie royale de médecine.
TOTAL DU CHAPITRE X.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS proposés primitivement POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1884.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
2,000,000	2,082,000	,	,	2,250,000	
78,000					
4,000					
2,082,000	2,082,000	,	,	2,250,000	
DIFFÉRENCE. . . fr.		,			
200,000	200,000	,	,	200,000	
33,500	33,500	,	,	33,500	
233,500	233,500	,	,	233,500	
DIFFÉRENCE. . . fr.		,			

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XI.		
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.		
41	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur
42	»	Traitement du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'État.
43	»	Matériel des Universités de l'État et de leurs dépendances, y compris les salles de clinique . .
44	»	Bourses universitaires; bourses de voyage. Frais de concours pour la collation de ces bourses.
45	a.	Jury central Frais de voyage et indemnités de vacation des membres du jury . . 58,500 »
	b.	Salaire des huissiers; matériel du jury 8,000 »
46	»	Indemnités aux professeurs des Universités de l'État, anciens membres des jury combinés . .
47	a.	Commission d'entérinement. Frais de route et de séjour et indemnités de séances aux membres. Matériel de la commission 9,000 »
	b.	Traitements et indemnités des employés et agents de la commission 4,000 »
48	»	Concours de l'enseignement supérieur. Frais de ce concours; impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les Universités.
49	»	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel enseignant des Universités de l'État, et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions
»	»	Frais de rédaction du 11 ^e rapport triennal (<i>pour mémoire</i>).
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.
CHAPITRE XII.		
ENSEIGNEMENT MOYEN.		
50	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. — Traitement du secrétaire frais de route, de séjour et de séance des membres du Conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil
51	a.	Inspection des établissements d'instruction moyenne. — Personnel; traitements et indemnités .
	b.	Frais de voyage; missions; rémunérations; frais de bureau
		A REPORTER. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS proposés primitivement POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
5,000	6,000	»	5,000	6,000	
1,154,570	1,164,570	»	10,000	1,124,570	
260,000	304,265	»	44,265	304,265	
90,000	90,000	»	»	90,000	
66,500	66,500	»	»	66,500	
15,500	14,970	»	1,470	14,970	
13,000	17,000	»	4,000	17,000	
6,000	10,000	»	4,000	10,000	
14,000	27,000	»	13,000	27,000	
»	»	»	»	7,000	
1,620,570	1,700,505	»	79,735	1,667,505	
DIMINUTION. . . FR.		79,735			
6,000	8,000	»	2,000	8,000	
21,500	29,500	»	8,000	29,500	
19,750	20,750	»	1,000	20,750	
47,250	58,250	»	11,000	58,250	

BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
52	a. b. c. d. e. f.	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités à Liège — Personnel; traitements ou indemnités. 40,315 » Section normale spéciale des langues modernes, à Liège. — Personnel, traitements ou indemnités 10,000 » Section normale des sciences et cours normaux flamands, à Gand. — Personnel, traitements ou indemnités 50,398 » Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons à Nivelles et à Bruges. — Personnel, traitements ou indemnités. 52,012 » Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles à Bruxelles et à Liège. — Personnel, traitements ou indemnités 54,925 » Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré. — Personnel administratif et enseignant. — Augmentations de traitement conformément à la loi du 2 juillet 1875. 2,865 »	
53	a. b. c. d. e. f.	École normale de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités à Liège. — Inspection; frais de route et de séjour; matériel 4,000 » Section normale spéciale des langues modernes à Liège : matériel 2,000 » École normale des sciences et cours normaux flamands à Gand : matériel 500 » Écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons à Nivelles et à Bruges : matériel 5,380 » Sections normales de l'enseignement moyen du degré inférieur pour filles : matériel. 5,100 » Écoles et sections normales de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré. — Bourses d'études, subsides aux élèves les plus distingués de l'enseignement normal du 1 ^{er} degré, ayant terminé leurs études, pour les aider à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers 102,800 »	
54	»	Jurys d'examen de l'enseignement moyen. — Frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce.	
55	»	Jurys d'examen de l'enseignement moyen; matériel	
56	a. b. c. d. e.	Athénées royaux (loi du 1 ^{er} juin 1830). Personnel; traitements; indemnités; suppléments de minerval; subsides. 816,978 » Athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881). Personnel; traitements; indemnités; suppléments de minerval; subsides 501,974 » Écoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1830). Personnel; traitements; indemnités; subsides 771,079 » Écoles moyennes (loi du 15 juin 1881). Personnel; traitements; indemnités; subsides 996,668 » Compléments de traitements à des professeurs d'athénées attachés provisoirement à certains collèges communaux. 72,000 »	
			A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS. demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS proposés primitivement POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
47,250	58,250	»	11,000	58,250	
170,513	195,513	»	25,000	135,513	
119,780	132,880	»	13,100	132,880	
60,200	60,200	»	»	45,200	
1,500	1,500	»	»	1,500	
3,158,699	3,557,225	»	598,526	3,457,225	
3,557,942	4,005,568	»	447,626	3,830,568	

BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT.
57	»	Athénées ou collèges royaux. — Sections industrielles et commerciales. — Fréquentation de cours de l'institut supérieur de commerce à Anvers
58	»	Écoles moyennes. — Bourses.
59	»	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1 ^{er} et du 2 ^d degré pour garçons. — Subsidés aux provinces et aux communes
60	»	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. — Subsidés
61	»	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne. — Dépenses et frais divers
62	»	Professeurs de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré sans emploi. — Indemnités . . .
63	»	Traitements de disponibilité accordés à des professeurs de l'enseignement moyen
64	»	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseignement moyen. — Encouragement subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais voyage; indemnités.
65	»	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire à l'usage des professeurs d'établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850. — Acquisitions, reliures et autres dépenses
»	»	Frais de rédaction du rapport triennal (<i>pour mémoire</i>)
		TOTAL DU CHAPITRE XII.
		CHAPITRE XIII.
		ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.
66	»	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des éconômats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. Traitements de disponibilité
67	a.	Frais de voyage de l'inspecteur et du vérificateur des éconômats des écoles normales 4,000
	b.	Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services :
		1° Aux inspecteurs principaux. 43,200
		2° Aux inspecteurs cantonaux. 96,000
		3° Aux inspectrices déléguées. 21,600
68	a.	Traitements du personnel des établissements normaux de l'État 690,600
	b.	Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État 217,650
69	»	Frais des divers jurys de l'enseignement primaire
70	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; frais de déplacement des membres; indemnités du secrétaire et du secrétaire-adjoint; impressions et dépenses diverses . . .
71	»	Frais d'impressions, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire
72	»	Amélioration et location de locaux et matériel des écoles et sections normales de l'État. . .
73	»	Bourses aux élèves des écoles normales et des sections normales de l'État et des écoles normales agréées
		A REPORTER.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS proposés primitivement POUR L'EXERCICE 1885	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
3,557,942 »	4,005,568 »	»	447,626 »	3,830,568 »	
4,000 »	7,500 »	»	3,500 »	7,500 »	
33,300 »	39,600 »	»	6,300 »	36,600 »	
154,371 »	103,000 »	51,371 »	»	103,000 »	
25,000 »	25,000 »	»	»	25,000 »	
30,000 »	39,000 »	»	9,000 »	36,000 »	
3,120 »	3,120 »	»	»	3,120 »	
65,000 »	78,000 »	»	15,000 »	78,000 »	
17,500 »	17,500 »	»	»	90,000 »	
2,000 »	5,000 »	»	3,000 »	5,000 »	
»	»	»	»	»	
3,890,233 »	4,323,288 »	51,571 »	484,426 »	4,214,788 »	
DIMINUTION. . . fr.		453,035 »			
400,000 »	456,750 »	»	36,750 »	436,750 »	
164,800 »	200,000 »	»	35,200 »	200,000 »	
908,230 »	1,061,500 »	»	153,270 »	1,061,500 »	
20,000 »	60,800 »	»	40,800 »	54,400 »	
7,000 »	10,000 »	»	3,000 »	10,000 »	
6,000 »	23,000 »	»	17,000 »	33,000 »	
151,381 »	225,000 »	»	73,619 »	170,000 »	
400,000 »	591,900 »	»	191,900 »	666,900 »	
2,057,411 »	2,608,950 »	»	551,539 »	2,632,530 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		REPORT.	f
74	a.	Frais des conférences des instituteurs	125,00
	b.	Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs	20,00
	»	Cours normaux pour la préparation d'institutrices gardiennes communales; indemnités aux professeurs chargés de ces cours; frais des jurys d'examen	
	»	Cours normaux pour des matières spéciales; indemnités aux professeurs chargés de ces cours et aux personnes admises à les fréquenter; frais des jurys d'examen	
	»	Dépenses relatives à la préparation d'instituteurs ou d'institutrices aux examens de professeur ou de régente d'école normale; indemnités aux professeurs chargés de diriger les études	
75	»	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types.	
	a.	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes	6,525,000
76	b.	Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir le déficit du Budget de l'école d'application	100,000
	c.	Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux	475,000
	»	Traitement des instituteurs remplaçant des instituteurs malades	
	»	Indemnités aux membres du personnel enseignant pour conférences ou cours donnés à leurs collègues; dépenses diverses de ces cours ou conférences.	
	d.	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes	
	e.	Service annuel ordinaire des cours d'adultes	
77	a.	Frais de concours entre les élèves des écoles d'adultes primaires	20,00
	b.	Frais de concours entre les élèves des écoles d'adultes; récompenses aux élèves qui se distinguent dans ces concours	20,00
	a.	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements, souscriptions; acquisitions d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales	25,00
78	b.	Frais des bibliothèques des conférences cantonales et musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles, frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques.	20,00
	c.	Missions dans l'intérêt de l'enseignement primaire.	10,00
		TOTAL DU CHAPITRE XIII	f
		CHAPITRE XIV.	
		PHARMACOPÉE OFFICIELLE.	
79	»	Frais relatifs au travail de revision de la pharmacopée officielle	
		CHAPITRE XV.	
		DÉPENSES IMPRÉVUES.	
80	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS proposés primitivement POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS validés POUR L'EXERCICE 1884.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION		
2,057,411	2,608,950	»	551,539	2,632,550	
145,000	20,000	125,000	»	20,000	
»	20,000	»	20,000	8,000	
»	45,000	»	54,000	65,000	
»	6,000	»	6,000	8,000	
100,000	150,000	»	50,000	150,000	
6,900,000	9,953,400	»	3,053,400	9,840,966	
»	150,000	»	150,000	150,000	
»	10,000	»	10,000	»	
1,000,000	1 745,000	»	765,000	1,630,000	
40,000	40,000	»	»	40,000	
35,000	85,000	»	50,000	100,000	
10,297,411	14,833,350	125,000	4,660,959	14,644,316	
DIMINUTION. . . fr.		4,535,939			
1,300	1,300	»	»	1,300	
6,000	6,000	»	»	6,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Administration centrale
II.	Statistique générale.
III.	Frais de l'administration dans les provinces
IV.	Milice
V.	Garde civique.
VI.	Fêtes nationales
VII.	Décoration civique et récompenses pécuniaires
VIII.	Légion d'honneur et Croix de fer
IX.	Voirie vicinale, cours d'eau et hygiène publique
X.	Service de santé.
XI.	Enseignement supérieur
XII.	Enseignement moyen
XIII.	Enseignement primaire.
XIV.	Revision de la pharmacopée officielle
XV.	Dépenses imprévues
TOTAUX. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS proposés primitivement POUR L'EXERCICE 1885	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
1,018,145 »	1,074,501 »	»	56,356 »	1,682,523 »	
90,000 »	90,000 »	»	»	163,690 »	
2,389,769 »	2,464,769 »	»	75,000 »	2,574,569 »	
144,000 »	144,000 »	»	»	144,000 »	
45,000 »	46,500 »	»	1,500 »	46,500 »	
103,200 »	103,200 »	»	»	103,200 »	
15,000 »	20,000 »	»	5,000 »	20,000 »	
300,000 »	300,000 »	»	»	300,000 »	
2,082,000 »	2,082,000 »	»	»	2,250,000 »	
233,500 »	233,500 »	»	»	233,500 »	
1,620,570 »	1,700,305 »	»	79,735 »	1,667,305 »	
3,890,233 »	4,323,288 »	54,371 »	484,426 »	4,214,788 »	
10,297,411 »	14,833,350 »	125,000 »	4,660,939 »	14,644,316 »	
1,300 »	1,300 »	»	»	1,300 »	
6,000 »	6,000 »	»	»	6,000 »	
22,236,128 »	27,422,713 »	176,571 »	5,362,956 »	28,051,891 »	
DIMINUTION. . . fr.		5,186,385 »			

(150)